**Zeitschrift:** Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie

suisse

**Herausgeber:** Le messager suisse de Paris

**Band:** 1 (1955)

Heft: 7

Rubrik: Manifestations à venir

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réponse à une rubrique parue dans « Témoignage Chrétien » du 16 Juillet 1954 : « La Pomme suisse est chinoise ».

La légende de « Guillaume Tell » détient le sort de susciter périodiquement dans le milieu des « esprits forts » les élucubrations de plume ou de bec, tendant à détruire cette égende entrée dans l'Histoire.

res. Charbehuse, Harpey, Arnsder Wohn, bear of Nicocanaha

Cela a commencé avec le pasteur bernois Freudenberger que en 1760, fil paraître l'ouvrage : Guillaume Tell, fable danoise. « Il adopte l'attitude négative de l'école de Voltaire et se fonde sur la grande ressemblance qui existe entre l'his-toire de Tell et celle de l'arbalétrier danois Tokko » (1).

Faisant abstraction de toute méthode critique les démolisseurs de légende tranchèrent dans la suite, de la question, avec une désinvolture qui n'avait d'égale que leur ignorance des faits historiques. L'un d'eux, Georges Clemenceau, n'alla-i-il pas jusqu'à dire : « On nous représente l'insurrection des trois cantons contre les baillis autrichiens, dont l'existence même est problématique, comme le résultat de l'oppression et des exactions des seigneurs!... » La négation poussée à cet endroit devient d'une outrecuidance naïve à pleurer! Clemenceau avait-il au moins connaissance de l'existence du Pacte suisse de 1291? Il est permis d'en douter fortement (2).

Mais venons à notre sujet. Des études sérieuses, comme l'on-'en doute, mais qu'ignoreront les plumitifs de toujours, ont été entreprises par les historiens au sujet des faits, chroniques, traditions et légendes qui entourent les origines de la Confédération suisse. Dès le xix siècle toutes les opinions contradictoires ont été affrontées par les archivistes et historiens de Suisse et de l'étranger : Kopp, Vischer, Meyer von Knonau, Aloys Schulte, de Fourcault, Burckli, Nabholz, Auguste Bernouilli, Dierauer, Robert Durrer, Karl Meyer, etc.

En résumé succinct, voici ce qu'il appert des travaux histoiques récents :

- 1° L'alliance fédérale suisse, dont le Pacte daté des premiers jours d'août 1291, muni des sceaux des trois cantons forestiers (Waldstaetten), Uri, Schwyz et Unterwalden, déposé aux archives d'Etat de Schwyz, aurait été suivi immédiatement de la conspiration. La révolte des conjurés aurait eu lieu avant et non pas après le serment de Rütli de décembre 1307 (3).
- 2° Il faut remarquer que le pasteur Freudenberger n'a pas eu connaissance de l'existence de la chronique du *Livre* Blanc de Sarnen écrit vers 1470 par le Secrétaire d'Etat Hans Schriber, document perdu depuis Tschudi (première historien suisse, 1505-1592) et découvert plus tard dans les archives de Sarnen en 1855 et qui contient le texte original du récit des événements de la conjuration, de la légende de Tall (orthographe citée) et du Serment de Rütli (ou Grütli).
- 3° Voici une preuve importante de la véracité de la chro-nique de Sarnen au sujet d'une mention qu'il a été possible le vérifier matériellement.

« L'archiviste d'Etat d'Unterwalden, Robert Durrer, a entrepris des fouilles sur l'emplacement des châteaux d'Attinghausen (Uri) et de Landengerg (Obwald). Ces travaux ont fourni la preuve que ces châteaux avaient été l'objet d'une destruction violente : dans l'un des cas (Landenberg) on a dû reconnaître que le Livre Blanc manifestait une connaissance étonnante de ce château, détruit au xiiie siècle et qu'il indiquait même l'emplacement de la cuisine. »

4° D'autre part, le professeur D' Karl Meyer, de Zurich, ecnelut à l'unité de ces traditions. Au sujet de Tell, voici l'essentiel du rapport de Meyer dans un ouvrage paru en 1931.

« L'historicité du récit de l'exploit de Tell ne peut être étudiée que dans ses rapports avec les chroniques relatives à la fondation de la Confédération avec lesquelles il forme un tout inséparable. La thèse qui vent que l'histoire de Tell ait, à l'origine, fourni une légende « en soi » et n'ait été que plus tard et arbitrairement accouplée à une légende unterwaldienne et schwyzoise, n'est pas soutenable si l'on recourt aux sources.

« L'alliance des petits cantons contre « les héritiers du Roi Rodolphe de Habsbourg » à laquelle faisaient allusion les chroniqueurs sans pouvoir en fixer la date d'une façon un peu certaine, n'était autre que celle de 1291, dont le texte leur était inconnu.

CERCLE SUISSE ROMAND

DEJEUNER AMICAL

Comme chaque année, un grand concours de Quilles, Palettes, Ping-Pong, etc. sera organisé à partir de 10 heures le matin.

A 15 heures la salle sera mise à la disposition des danseurs.

Venez nombreux passer une très agréable journée dans le ma-

A l'occasion du Jeune Fédéral, le Comité organise pour le di-

« Ils la plaçaient vers 1292 et jusqu'à vers 1314. La disposition principale du pacte de 1291 confirme bien les chroniques noicennes, elle était dirigée contre les baillis étrangers, établis par les fils et héritiers du roi Rodolphe.

« La légende de Tell a été certainement très remaniée, le nom de l'arbalétrier repose probablement sur un malentendu. Elle contient aussi des arrangements et des groupements factices qu'un historien moderne relèvera aisément. Mais toujours suivant K. Meyer, le fond même du récit est authentique. En voici deux preuves :

Quand le bailli étranger fit élever le chapeau (symbole de l'autorité fréquemment employé au Moyen Age) sur la place de la justice à Altdorf (qui est mentionnée comme telle en 1258 déjà) et qu'un conjuré de Stauffacher (Tell) s'insurgea contre cette mesure, nous tombons ici au nœud même du conflit entre les Waldstaetten et les héritiers de Rodolphe, entre le désir d'autonomie administrative qu'avaient les petits cantons opposé à l'autorité des fonctionnaires étrangers, à leurs droits de juridiction.

« L'attentat du chemin creux est une tradition authentique: le bailli venu de Thurgovie et d'Argovie, voulait rentrer dans son pays par la route usuelle : Uri-- Lac des 4 cantons Küssnacht-Immensée-Lac de Zoug; l'uranais ne peut le rejoindre

gn'fique cadre du Restaurant Grobli, 128, rue du Maréchal-Leclerc, à Saint-Maurice.

Pour se rendre sur place prendre l'autobus 111 au métro Cha-renton-Ecole jusqu'à la passerelle de Charentonneau. Inscription pour le déjeuner auprès de M. W. Tapernoux, 50, rue Servan, Paris (XI<sup>o</sup>). Roq. 87-80.

TIR

qu'entre Küssnacht et Immensée, probablement au chemin creux boisé. Des chroniqueurs postérieurs ont fait résider, à tort, le bailli dans un château près de Küssnacht, ce qui enlevait toute signification à l'attentat du chemin creux.

« Mais malgré les difficultés que pouvait susciter cette version, ils ne renoncèrent pas à ce dernier. Il était trop généralement admis pour qu'ils aient songé à le mettre en doute » (4).

Reste l'incident de la pomme.

Le supplice du tir d'un objet sur la tête de son enfant infligé au père, était une torture moyenageuse à laquelle pouvait être condamné un tireur adroit. Son apparition dans les fables scandinaves, anglaises, persannes ou voire même chinoises, selon la boutade d'un membre de la délégation chinoise à Genève. « Guillaume Tell, nous voici », n'est qu'une preuve de l'universalité de ce supplice dont le raffinement peut bien avoir été d'origine du Céleste Empire!

Au point de vue historique, cette condition n'infirme en Au point de vue instorique, cette condition i inime en aucune manière la possibilité de l'application de cette peine au conjuré uranais. Néanmoins « l'opinion des historiens varie quant à l'authenticité du détail du tir de la pomme, qui serait apocryphe selon les uns, ou dû à l'imagination populaire, ou bien selon les autres, serait historiquement vraisemblable » (5).

Le fait subsiste : cette légende s'incruste dans la chronique des faits, dans la topographie des lieux, dans l'ordre du temps, d'une facon si intime que la légende même appartient à l'histoire au même titre qu'une tradition orale qu'on ne peut détruire sans altérer le sens et le caractère des faits.

Mais qu'importe si quelques joyaux étincelants sont détachés de la trame d'or que tisse une légende dans l'histoire, quand la réalité historique est encore plus belle que la légende! Ne dépasse-t-elle pas l'héroïsme légendaire d'un Guillaume Tell? l'œuvre des Arnold Meier de Silenen, Werner d'Attinghausen, Conrad Ab Iberg, Rodolphe Stauffacher et de tous ces ministériaux et paysans lucides qui ont fondé envers et contre tout, en plein Moyen Age, au sein de l'Empire Romain-Germanique, cette chose unique au monde : une confédération de petits états campagnards « pour qu'elle dure, s'il plaît à Dieu, à perpétuité ».

Choisy-le-Roi, le 25 juillet 1954.

Othmar CURIGER.

DÉCORATION

(1) Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, Attinger, Neuchâtel, vol. VI, page 413.

(2) « Petite Revue Littéraire », texte reproduit dans Le Philatéliste, n° 8 du 9 janvier 1944.

(3) Dict. cité, page 414.

(4) Dict. cité, page 476. (5) Dict. cité, page 476.

# SUCHARD OR CE CHOCOLAT EST INCOMPARABLE

Manifestations à venir

### PEINTURE VITRERIE DÉCORATION

J.-A. BALESTRA 39, Rue de Cloys 14, rue de Mouchy

Tel. VER. 03.44 VERSAILLES Agrée de Ministère de l'Intérieur et des Beaux-Arts

BAGGI-JEAN GLACIER

1°r Prix d'honneur du Glacier Français 1949

38. Rue d'Amsterdam

Tri 01-39

manche 18 septembre 1955 un

où le gâteau aux pruneaux sera à l'honneur.

ENTREPRISE DE PEINTURE HECTOR CELIO

200, Boulevard Voltaire, PARIS-XIe

Tél. : ROQuette 62.20

Travail Solgné

A. O. HUBER, Graphologue-Psychologue 4, rue du Docteur Lecène, PARIS (13em)

4 septembre. - Versailles: 300-50-12 mètres.

25 septembre. — Versailles: 300-50-12 mètres.

9 octobre. - Maisons-Laffitte : Tir Charcuterie.

Membre du Syndicat des Graphologues professionnels Analyse Individuelles: 800 fr. 1 500 fr. et 2500 fr.

Etude Comparatives (Mariage etc ... ] 2.500 fr. et 4.500 fr. Tests d'Embauche : 600 fr. et 1,000 fr.

GE MOTUL "

**HUILES & GRAISSES** AUTOMOBILES ET INDUSTRIELLES

47, rue de Paris, BOBIGNY (Seine) Tél.: VILlette 97-88

F. MONA ENCADREMENTS VITRERIE

Entreprise Générale de Peinture

Tél. : Elysées 79-16

38, rue François-1et, Paris-8º

### VINS & SPIRITUEUX EN GROS H. PROCHASSON & CIE Maison fondée en 1861

PROVIOR

VINS et de KIRSCH SUISSES

Importateur direct de

Bureaux: 76, Rue d'Alsace - COURBEVOIE Chais: Même adresse et à St-Georges-de-Reneins (Rhône)

Max UNGEMUTH Directeur Commercial

Dessert les principales villes d'Europe, le Proche-Orient, l'Afrique, l'Amérique du Nord et du Sud LA SUISSE, plaque tournante de l'Europe RÉGULARITÉ . PRÉCISION TOUTES AGENCES DE VOYAGES ET 17, BOULEVARD DES CAPUCINES, PARIS, OPERA 47-70



une seule crème de beaulé pour tous les soins de la peau

MIROITERIE

¥ Soir et matin pour nettoyer, protéger votre visage, vos mains, employez la crème médicale

ÉCHANTILLON GRATUIT chez votre fournisseur habituel ou Diadermine - 60 - Malakoff (Seine)